



Escrime Nouveau-Brunswick

PLAN D'ÉQUIPE

Jeux d'hiver du Canada 2027

SOMMAIRE

Plan de gestion de l'équipe	3
Stratégie de recrutement	4
Programme de formation	5
Calendrier	6
Budget de l'équipe	7
Sélection du coach de l'équipe Process	8
Processus de sélection du responsable d'équipe	10
Sélection des athlètes	12
Annexe	17
1 – Code de conduite de la FENB	
2 – Système de points de compétition	
3 – Comités de sélection et d'appel	

PLAN DE GESTION DE L'ÉQUIPE

La mise sur pied d'une équipe d'escrime bien préparée pour les Jeux d'hiver du Canada de 2027 au Nouveau-Brunswick nécessite une collaboration entre plusieurs niveaux. Bien que la majeure partie de l'entraînement régulier se déroule au niveau du club, des entraînements supplémentaires et des occasions de compétition en dehors du club sont nécessaires pour bâtir une équipe cohésive et confiante. Ce plan identifie les possibilités de développement et de compétition pour les escrimeurs du Nouveau-Brunswick, les processus de sélection utilisés pour identifier nos athlètes, entraîneurs et managers pour les Jeux d'hiver du Canada (JGC) 2027, ainsi que les rôles et responsabilités de Fencing-Escrime NB et des comités associés impliqués.

La FENB se réserve le droit de modifier ce document si nécessaire.

Conseil d'administration de la FENB

- ☐ Élaborer et approuver les procédures écrites pour la sélection de l'entraîneur et du directeur de l'équipe.
- ☐ Participer à la sélection de l'entraîneur et du directeur de l'équipe en collaboration avec le comité de développement des athlètes (ADC).
- ☐ Déléguer la gestion des différents projets aux comités, au personnel et aux bénévoles appropriés.

Comité de développement des athlètes de la FENB

- ☐ Élaborer des procédures écrites pour la sélection des athlètes.
- ☐ Gérer la planification et l'exécution des camps d'entraînement tout au long du processus de sélection.
- ☐ Agir en tant qu'ambassadeurs du programme de sélection des athlètes du CWG.

Directeur exécutif de la FENB

- ☐ Fournir un soutien administratif et opérationnel au conseil d'administration et au comité de développement des athlètes pour la compilation et la soumission de tous les documents stratégiques pertinents relatifs au processus de sélection du CWG.
- ☐ Gérer les communications relatives à l'inscription à l'équipe d'entraînement.
- ☐ Fournir un soutien logistique au Comité de développement des athlètes dans la planification des camps d'entraînement.
- ☐ Gérer les inscriptions.

- ☐ Apporter un soutien à l'administration et à la communication de l'équipe.
- ☐ Apporter un soutien à l'entraîneur de l'équipe dans la compilation des documents d'évaluation.
- ☐ Recruter et identifier les membres du comité de sélection de l'équipe principale, du comité de sélection finale de l'équipe et du comité d'appel.
- ☐ Présider le comité d'appel.

STRATÉGIE DE RECRUTEMENT

Bien que seuls six athlètes seront sélectionnés pour l'équipe finale des Jeux d'hiver du Canada 2027, le processus d'entraînement et de sélection constitue un outil de développement précieux pour bon nombre de nos jeunes athlètes. C'est pourquoi la FENB s'efforce d'inclure autant d'athlètes que possible dans la phase de formation de l'équipe de sélection. Les escrimeurs qui ne sont pas encore prêts à concourir au niveau des Jeux du Canada tireront un grand bénéfice des camps d'entraînement et soutiendront leurs coéquipiers de haut niveau en tant que partenaires d'entraînement. Dans cette optique, les mesures de communication suivantes seront mises en œuvre afin d'encourager nos athlètes à participer au processus de sélection.

1. Communication à tous les dirigeants et entraîneurs de club : demandez-leur de promouvoir le programme CWG 2027 auprès de tous les escrimeurs éligibles de leur club.
2. Communication à tous les membres éligibles et à leurs parents en août 2025.
3. Contenu sur les réseaux sociaux, y compris du matériel promotionnel des Jeux du Canada précédents et des témoignages d'athlètes de la FENB qui y ont participé.
4. Espace dédié sur le site web de la FENB pour les informations sur les Jeux d'hiver du Canada 2027 et le classement des athlètes.
5. Séance d'information sur les CWG : réunion Zoom animée par le directeur général et le président de l'ADC.

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

CAMP D'ENTRAÎNEMENT

Il est nécessaire que les escrimeurs des CWG participent aux camps d'entraînement provinciaux qui leur sont désignés. L'objectif de ces camps d'entraînement est d'améliorer les compétences techniques et tactiques de tous les athlètes, ainsi que de développer leur sang-froid, leur condition physique, leur préparation à la compétition et de bonnes habitudes d'entraînement. Bien qu'ils ne remplacent pas l'entraînement dispensé dans les clubs, ces camps offrent aux escrimeurs de différents clubs l'occasion de se familiariser avec leurs coéquipiers potentiels du CWG, d'avoir un plus grand choix de partenaires d'entraînement et de bénéficier des conseils d'autres entraîneurs.

EXPOSITION À LA COMPÉTITION

Il est important que tous les membres de l'équipe d'entraînement et des équipes de base participent à des compétitions tant dans leur province qu'à l'extérieur de celle-ci. Le programme de l'équipe d'entraînement comprendra les championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick et la Coupe Canada de mai 2026 à Québec. Les clubs d'escrime et les athlètes seront encouragés à participer à d'autres événements hors province dans le cadre de leur exposition à la compétition tout au long de la saison.

CALENDRIER DES JEUX DU CANADA 2027

ANNÉE	MOIS	TÂCHE	LIEU	PERSONNES IMPLIQUÉES
2025	Juillet	Soumettre le plan de l'équipe à l'équipe NB		ED, ADC, conseil d'administration
	Août	Ouverture des candidatures pour l'équipe d'entraînement		ED, ADC
		Séance d'information sur le programme de sélection	Zoom	ED, ADC
		Entraînement Fermeture des candidatures		
2025		Camp d'entraînement de l'équipe d'entraînement	Moncton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Septembre	Coupe Canada	Kingston, ON	Équipe d'entraînement
	Oct	Camp d'entraînement de l'équipe d'entraînement	Fredericton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Novembre	Épées de l'Est	Moncton, NB	Épée
2025	Novembre	Coupe du Canada	Vancouver, Colombie-Britannique	Équipe d'entraînement
	Décembre	Camp d'entraînement de l'équipe	Fredericton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2		Appel à candidatures pour les postes d'entraîneur et de manager de l'équipe		ED
		Tournoi de hockey junior de Longueuil	Longueuil, QC	Équipe d'entraînement
	Décembre	Sélectionner l'entraîneur et le directeur de l'équipe		ED, ADC, conseil d'administration
	Jan	Date limite d'inscription tardive		Équipe d'entraînement

ANNÉE	MOIS	TÂCHE	LIEU	PERSONNES IMPLIQUÉES
	Janvier	Camp d'entraînement de l'équipe	Moncton, N.-B.	Entraîneur, directeur, équipe d'entraînement
	Février	Épées de l'Est	Rimouski, QC	Épée
	Février	Championnats nationaux cadets	Calgary, AB	Équipe d'entraînement
2026	Février	Camp d'entraînement de l'équipe	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe d'entraînement
		Épées de l'Est	Québec	Épée
	Avril	Championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick	À déterminer	Équipe d'entraînement
		Camp d'entraînement de l'équipe	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe d'entraînement
		Mai 2026 Coupe du Canada	Québec, QC	Entraîneur, directeur, équipe d'entraînement
		Mettre en place un comité de sélection de l'équipe principale		Directeur exécutif, entraîneur, conseil d'administration
		Sélectionner l'équipe principale		Directeur général, entraîneur, comité de sélection
	Sept	Camp d'entraînement de l'équipe principale	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe principale
		Coupe du Canada	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe principale
		Camp d'entraînement de l'équipe principale	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe principale
		Jeunes du Québec	À déterminer (Montréal)	Entraîneur, directeur, équipe principale
		Mise en place du comité de sélection finale de l'équipe		Directeur exécutif, entraîneur, conseil d'administration
		Sélection de l'équipe finale		Directeur général, entraîneur, comité de sélection

ANNÉE	MOIS	TÂCHE	LIEU	PERSONNES IMPLIQUÉES
		Camp d'entraînement de l'équipe finale	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe finale
		JEUX D'HIVER DU CANADA	Québec	Entraîneur, manager, équipe finale

Veillez noter que d'autres tournois et événements facultatifs seront ajoutés à cette liste dès que l'information sera disponible.

BUDGET DE L'ÉQUIPE

2025

RECETTES	TOTAL	Par athlète (18)
Camps d'entraînement	\$13 500	\$750
Deuxième arme (6)	\$600	\$100
Collecte de fonds pour l'équipe	\$1 800	\$10
Parrainage de l'équipe	2 000	
RECETTES TOTALES	17 900	\$75
DÉPENSES		Par athlète (18)
Camps d'entraînement (1 200 \$ x 6)	\$7 200	\$40
Soutien de l'entraîneur au QYC	\$1 800	100
Soutien d'un entraîneur lors de la Coupe du Canada en mai 2026	\$3 600	\$200
Inscription à Epees de L'Est/camp d'entraînement au fleuret et au sabre	2 160	\$120
Vêtements (125 \$ x 18)	\$2 250	\$125
Frais supplémentaires		
Programme de musculation/conditionnement physique	2 400	
Frais sociaux	1 000	
Bourses d'aide aux athlètes	3 000	
TOTAL DES DÉPENSES	\$23 410	\$945
	TOTAL	Par athlète
TOTAL DES RECETTES	17 900,00	\$750
TOTAL DES DÉPENSES	\$23 410	\$945
NET (À LA CHARGE DE FENB)	-5 240,00	-195,00

Le budget pour 2026-2027 n'a pas encore été déterminé, mais les frais estimés pour l'équipe de base seront de 500,00 \$ pour 2026-2027.

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE

Conformément aux règles des Jeux du Canada, un entraîneur peut être sélectionné pour accompagner l'équipe aux Jeux d'hiver du Canada. L'entraîneur de l'équipe doit avoir au moins une certification du PNC dans la catégorie Compétition-Développement dans au moins une arme. L'entraîneur de l'équipe doit être du sexe opposé au directeur de l'équipe.

Rôle de l'entraîneur de l'équipe

L'entraîneur de l'équipe de tir à l'arc du Nouveau-Brunswick est le principal responsable de l'équipe. À ce titre, il est chargé non seulement de la préparation physique, technique et tactique des tireurs, mais aussi de leur bonne conduite en tant que modèles et ambassadeurs du fair-play et du respect d'autrui.

Conditions préalables

- Âge : 24 ans minimum au 1er janvier 2027.
- Adhésion : membre actuel de Fencing-Escime NB
- Niveau d'entraînement : Au minimum, certification complète du programme de développement de la compétition du PNCE dans une arme

Responsabilités spécifiques

- Préparation des athlètes - L'entraîneur de l'équipe doit fournir un programme d'entraînement complet pour la période de 14 mois précédant les Jeux, qui est suivi en collaboration avec les entraîneurs personnels et les escrimeurs individuels. L'entraîneur de l'équipe, avec le soutien du comité de développement des athlètes et des responsables des armes, doit planifier et diriger tous les camps d'entraînement provinciaux au cours de la période de 14 mois précédant les Jeux.
- Soutien à la compétition - En collaboration avec le comité de développement des athlètes, l'entraîneur de l'équipe sélectionne une série de compétitions qui permettront à chaque athlète d'acquérir une expérience compétitive appropriée avant les Jeux. L'entraîneur de l'équipe doit accompagner l'équipe de base à au moins deux compétitions majeures avant les Jeux.
- Évaluation des athlètes – L'entraîneur de l'équipe doit fournir une évaluation écrite de chaque athlète conformément aux critères de sélection des athlètes.
- Soutien au chef d'équipe – Le coach de l'équipe assiste le chef d'équipe dans l'exercice de ses fonctions.

Critères de sélection du coach de l'équipe

- Participation active à l'entraînement des escrimeurs de l'âge requis pour les Jeux du Commonwealth au moment de la sélection.
- Capacité avérée à fournir des conseils positifs aux escrimeurs du CWG.
- Disponibilité pour assister aux réunions de l'équipe du Nouveau-Brunswick et se rendre aux compétitions désignées.

Processus de sélection

Le conseil d'administration, avec le soutien du directeur exécutif, distribuera un formulaire de candidature à tous les entraîneurs de la FENB avant le 1er novembre 2025. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 2025.

S'il y a plus d'un candidat éligible pour le poste, un comité de sélection sera nommé.

Le comité de sélection sera composé de trois membres désignés par le comité de développement des athlètes, dont un membre du conseil d'administration et un membre de l'ADC. Ces membres ne doivent pas être des membres de la famille directe des candidats entraîneurs ou des athlètes du groupe CWG. Le comité de sélection examinera les candidatures éligibles et fera une recommandation au conseil d'administration de la FENB au plus tard le 31 décembre 2025.

L'entraîneur de l'équipe sera sélectionné au plus tard le 5 janvier 2026.

Conflit d'intérêts

Les membres du comité de sélection ont le devoir de se récuser de toute discussion et vote sur des questions pour lesquelles ils ont, ou pourraient être perçus comme ayant, un conflit d'intérêts. Ces récusations doivent être consignées dans le procès-verbal des réunions.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection communique les résultats de la sélection au conseil d'administration de la FENB. Le directeur exécutif informe individuellement chaque candidat des résultats de la sélection. Cette information peut être communiquée oralement, mais doit également être confirmée par écrit dans les 7 jours suivant la sélection.

Procédure d'appel

Un recours ne peut être formé que si le comité de sélection

- a) a pris une décision pour laquelle il n'avait pas compétence.
- b) n'a pas suivi les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés.
- c) a pris une décision influencée par un parti pris indu
- d) n'a pas tenu compte d'informations pertinentes ou a pris en considération des informations non pertinentes.

Processus et délais d'appel

Les appels seront examinés par le conseil d'administration de Fencing-Escrime NB.

Le candidat dispose de 72 heures pour introduire un appel par écrit auprès du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration rendra une décision finale qui sera définitive et exécutoire.

Le président du conseil d'administration contactera le candidat par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer de la décision. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle et d'une copie des conclusions et recommandations de l'appel.

PROCESSUS DE SÉLECTION DU RESPONSABLE D'ÉQUIPE

Conformément aux règles des Jeux du Canada, un manager peut être sélectionné pour accompagner l'équipe aux Jeux d'hiver du Canada. Le manager de l'équipe doit être du sexe opposé à celui de l'entraîneur de l'équipe.

Rôle du responsable

Le directeur de l'équipe d'escrime du Nouveau-Brunswick est un membre essentiel de notre équipe, un excellent solutionneur de problèmes et un soutien indéfectible pour l'équipe. Le directeur de l'équipe est le principal administrateur chargé de veiller à ce que toutes les exigences administratives de la division sportive du Nouveau-Brunswick, du personnel de la mission des Jeux du Canada et de la société hôte soient respectées.

Conditions préalables

- Âge : 24 ans au moins au 1er janvier 2027.
- Adhésion : membre actuel de Fencing-Escrime NB.
- Sexe : doit être du sexe opposé à celui de l'entraîneur de l'équipe.

Responsabilités spécifiques

Avant les Jeux d'hiver du Canada :

- Établir de bonnes relations avec l'équipe en participant aux camps d'entraînement et en aidant à communiquer l'information aux parents et aux entraîneurs personnels.
- Aider l'entraîneur de l'équipe à gérer les camps d'entraînement. Cela peut impliquer le recrutement d'autres bénévoles pour accomplir des tâches spécifiques.
- Aider à organiser les déplacements de l'équipe hors de la province et accompagner l'équipe principale lors d'au moins deux déplacements. Le responsable de l'équipe assurera la supervision générale et encouragera les membres de l'équipe.
- Assurer la liaison avec le personnel de la mission du CWG du Nouveau-Brunswick afin de coordonner les besoins en matière d'information, tels que les biographies et les photos des escrimeurs du CWG, les tailles des uniformes et les formulaires médicaux.

Pendant les Jeux d'hiver du Canada :

- Assurer la liaison quotidienne entre l'équipe et le personnel de la mission afin de veiller à ce que toutes les préoccupations et questions soient transmises par les voies appropriées et que les procédures établies soient comprises et respectées par tous les membres de l'équipe.
- Assurer la liaison avec les médias pour l'équipe.

- Prendre soin des escrimeurs malades ou blessés en collaboration avec les services médicaux du CWG.

Critères de sélection du chef d'équipe

- Capacité à s'occuper des tâches administratives.
- Capacité à communiquer efficacement avec les adultes et les jeunes participant aux Jeux du Canada.
- Disponibilité pour assister aux réunions de l'équipe du Nouveau-Brunswick, aux camps d'entraînement et pour voyager à au moins deux compétitions hors de la province avant les Jeux.
- Capacité démontrée à travailler calmement sous pression.

Processus de sélection

Le conseil d'administration, avec le soutien du directeur général, distribuera un formulaire de candidature à tous les membres de la FENB avant le 1er décembre 2025. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 janvier 2026.

S'il y a plus d'un candidat admissible au poste, un comité de sélection sera nommé.

Le comité de sélection sera composé de trois membres désignés par l'ADC et le coach de l'équipe, dont un membre du conseil d'administration et un membre de l'ADC. Ces membres ne doivent pas être des membres de la famille directe des candidats au poste de manager ou des athlètes du groupe CWG. Le comité de sélection examinera les candidatures éligibles et fera une recommandation au conseil d'administration de la FENB au plus tard le 31 janvier 2026.

Le manager de l'équipe sera sélectionné au plus tard le 28 février 2026.

Conflit d'intérêts

Les membres du comité de sélection ont le devoir de se récuser de toute discussion et vote sur des questions pour lesquelles ils ont, ou pourraient être perçus comme ayant, un conflit d'intérêts. Ces récusations doivent être consignées dans le procès-verbal des réunions.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection communique les résultats de la sélection au conseil d'administration de la FENB. Le directeur exécutif informe individuellement chaque candidat des résultats de la sélection. Cette information peut être communiquée oralement, mais doit également être confirmée par écrit dans les 7 jours suivant la sélection.

Procédure d'appel

Un appel ne peut être entendu QUE si le comité de sélection

- a) a rendu une décision pour laquelle il n'avait pas compétence.
- b) n'a pas suivi les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés.
- c) a pris une décision influencée par un parti pris indu.
- d) n'a pas tenu compte d'informations pertinentes ou a pris en considération des informations non pertinentes.

Processus et délais d'appel

Les appels seront examinés par le conseil d'administration de Fencing-Escrime NB.

Le candidat dispose de 72 heures pour introduire un appel par écrit auprès du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration rendra une décision finale qui sera définitive et exécutoire.

Le président du conseil d'administration contactera le candidat par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer de la décision. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle et d'une copie des conclusions et recommandations de l'appel.

Dossier de sélection pour les Jeux du Canada 2027

Fencing-Escrime NB se réserve le droit d'apporter des modifications à cette politique si nécessaire à des fins de clarification ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (par exemple, annulation d'événements).

Politique de sélection des athlètes de la FENB

Philosophie

La sélection des escrimeurs qui représenteront le Nouveau-Brunswick doit refléter les convictions suivantes :

1. Les membres de l'équipe doivent faire preuve d'un engagement personnel à suivre un entraînement régulier et discipliné, tel que défini par les responsables du programme.
2. Les membres de l'équipe doivent faire preuve de fair-play et d'esprit d'équipe, tant sur la piste qu'en dehors, et sont tenus de respecter le code de conduite de la FENB.
3. Les membres de l'équipe doivent être sélectionnés sur la base de preuves démontrant qu'ils sont prêts à performer au niveau national dans la catégorie des moins de 17 ans.

Remarque : si un participant ne suit pas un programme d'entraînement régulier ou enfreint le code de conduite, il peut être exclu de l'équipe d'entraînement, de l'équipe principale ou de l'équipe finale.

Conditions générales requises :

1. Âge : être né en 2010 ou après
2. Adhésion : être membre en règle de Fencing Escrime NB et de la Fédération canadienne d'escrime

3. Satisfaire aux exigences du [dossier technique des Jeux du Canada 2027](#)

4. Sont exclus des Jeux du Canada :

- ☐ Les membres de l'équipe nationale senior, définis comme suit : les athlètes qui ont détenu une carte SR, SR1, SR2 ou C1 à un moment donné ; et/ou les athlètes qui font partie (qui figurent sur la liste) d'une équipe nationale senior permanente (c'est-à-dire reconnus comme membres de l'équipe nationale senior, indépendamment de leur participation à une épreuve)
- ☐ Les athlètes qui ont déjà participé à l'une des épreuves suivantes :
 - Championnats du monde seniors de l'
 - Jeux olympiques de l'
 - Jeux panaméricains de l'
 - Jeux FISU ()
 - Championnats du monde cadets/juniors de l'
 - Épreuves du Grand Prix de l' *
 - Épreuves de la Coupe du monde senior de l' *

*Si un athlète a participé à une épreuve de la Coupe du monde ou du Grand Prix qui s'est déroulée au Canada, il peut être jugé admissible.

Processus de sélection en trois étapes :

ÉTAPE 1. Sélectionner et évaluer l'équipe d'entraînement 2026	1er septembre 2025 – 31 mai 2026
ÉTAPE 2. Sélectionner et évaluer l'équipe de base	1er juin 2026 - 31 décembre 2026
ÉTAPE 3 : Sélectionner les membres de l'équipe finale 2026	1er janvier 2026 – 15 janvier 2026

ÉTAPE

Sélectionner l'équipe d'entraînement (1er septembre 2025 - 15 septembre 2025)

Les inscriptions à l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada 2027 sont ouvertes. La date limite pour s'inscrire à l'équipe d'entraînement est le 15 septembre 2025. Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 1er janvier 2026.

Les athlètes intéressés à se joindre à l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada 2027 doivent remplir le formulaire de candidature en suivant ce lien.

[Candidature à l'équipe d'entraînement des Jeux du Commonwealth de 2027](#)

Critères de sélection pour l'équipe d'entraînement

1. Répondre aux conditions préalables énoncées dans la section « Conditions préalables générales ».
2. Soumettre un formulaire de candidature dûment rempli et accompagné d'un engagement à respecter le code de conduite de la FENB (annexe 1) signé par l'escrimeur et son parent ou tuteur. Le parent ou tuteur est également tenu de suivre la formation SafeSport.
3. Tous les escrimeurs de la FENB qui remplissent les conditions générales seront acceptés dans l'équipe d'entraînement.

Évaluation de l'équipe d'entraînement (1er septembre 2025 - 31 mai 2026)

1. Les noms des membres de l'équipe d'entraînement seront publiés par la FENB à partir du 1er septembre 2025. La FENB continuera à mettre à jour la liste et le classement de tous les membres de l'équipe d'entraînement pendant toute la durée du processus de sélection.
2. **ENTRAÎNEMENT** : La FENB organisera plusieurs stages d'entraînement le week-end entre le 1er septembre 2025 et le 1er juin 2026. Les membres de l'équipe d'entraînement sont tenus de participer à autant de stages d'entraînement que possible avant la sélection de l'équipe principale.
3. **COMPÉTITION** : Les membres de l'équipe d'entraînement doivent participer à au moins cinq (5) compétitions admissibles entre le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026, y compris la Coupe Canada de mai 2026 à Québec.
 1. Seules les compétitions dans la catégorie d'âge des moins de 17 ans (cadets) seront prises en compte.
 2. Les points seront attribués selon une formule publiée (annexe 2).
 3. Les performances en compétition seront évaluées à partir des cinq (5) meilleurs totaux de points obtenus lors de compétitions admissibles entre **le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026**.
 4. Seules les épreuves qui ont lieu après l'inscription d'un athlète au programme de l'équipe d'entraînement seront prises en compte pour le calcul des points de performance.
 5. Toute épreuve publiée et sanctionnée par la CFF ou l'USFA, ainsi que les circuits de l'Ontario et du Québec, sera admissible comme compétition de sélection à condition qu'elle réponde aux exigences ci-dessus.
 6. Les athlètes sont encouragés à participer à autant de compétitions que possible afin d'acquérir de l'expérience. **Les athlètes doivent participer à la Coupe Canada en mai 2026 à Québec.**

Clause relative à la maladie, aux blessures et aux urgences familiales :

1. Les escrimeurs qui ne peuvent pas participer aux compétitions de sélection en raison d'une maladie grave, d'une blessure, d'une urgence familiale ou d'autres circonstances exceptionnelles doivent soumettre une lettre au directeur général expliquant la raison spécifique de leur absence.
2. Si le comité de sélection détermine que cet escrimeur avait une chance raisonnable d'intégrer l'équipe de base avant la circonstance exceptionnelle, il a le pouvoir d'ajouter cet escrimeur à l'équipe de base. Dans ce cas, aucun escrimeur ne peut être retiré de l'équipe de base en raison de cet ajout.

Aide financière :

Les athlètes qui rencontrent des obstacles financiers pour participer au programme CWG peuvent demander une aide financière à Fencing Escrime NB.

[Demande d'aide financière](#)

ÉTAPE

Sélection de l'équipe de base (1er juin 2026 - 1er juillet 2026)

Le comité de sélection de l'équipe principale (voir annexe 3) sélectionnera les membres de l'équipe principale parmi les membres de l'équipe d'entraînement à la fin de l'étape 1.

1. Date : L'équipe de base doit être sélectionnée au plus tard **le 1er juillet 2026**.
2. L'équipe principale sera composée de 18 escrimeurs au maximum : 3 fleurettistes masculins, 3 épéistes masculins, 3 sabreurs masculins (9 hommes au maximum) et 3 fleurettistes féminines, 3 épéistes féminines, 3 sabreuses féminines (9 femmes au maximum).
3. Une personne ne peut être désignée que pour une seule arme au sein de l'équipe de base.

Critères de sélection de l'équipe de base

Les escrimeurs seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

PERFORMANCES EN COMPÉTITION : Sur la base des cinq (5) meilleurs résultats obtenus lors de compétitions approuvées entre le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026, y compris la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec.

CRITÈRE DE DÉPARAGE : En cas d'égalité entre deux athlètes pour une place dans l'équipe de base, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors de la Coupe Canada de mai 2026 à Québec sera sélectionné.

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2026 : Les athlètes qui se classeront premiers dans leur épreuve aux Championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick se verront attribuer une place dans l'équipe de base.

Évaluation de l'équipe principale (1er juillet 2026-31 décembre 2026)

Évaluation des performances en compétition de l'équipe de base, en particulier entre les membres de l'équipe de base et les athlètes d'autres provinces.

Les noms des membres de l'équipe principale seront publiés par la FENB à compter du 1er août 2026. La FENB continuera de mettre à jour la liste et le classement de tous les membres de l'équipe principale pendant toute la durée du processus de sélection.

1. **ENTRAÎNEMENT DE L'** : La FENB organisera au moins deux camps d'entraînement le week-end entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2026.

2. **COMPÉTITION DE L'** : Les membres de l'équipe principale doivent participer à au moins deux (2) compétitions éligibles entre le 1er juillet 2026 et le 31 décembre 2026.

- Seules les compétitions dans la catégorie d'âge des moins de 17 ans (cadets) seront prises en compte.
 - Les points seront attribués selon une formule publiée. (Annexe 2)
 - Les performances en compétition seront évaluées sur la base des trois (3) meilleurs totaux de points obtenus lors de compétitions admissibles entre le 1er juillet 2026 et le 31 décembre 2026, en plus des Championnats provinciaux 2026 et de la Coupe Canada de mai 2026.
 - Toute épreuve publiée et sanctionnée par la CFF ou les circuits de l'Ontario et du Québec sera admissible comme compétition de sélection à condition qu'elle réponde aux exigences ci-dessus.
2. **ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE** : Tous les athlètes de l'équipe de base devront passer une évaluation de leur condition physique pendant cette période.
3. **ÉVALUATION DE LA COHÉSION DE L'ÉQUIPE** : Tous les athlètes de l'équipe principale seront évalués sur leur capacité à travailler efficacement avec les autres membres de l'équipe, y compris l'entraîneur et le manager, tant au sein des équipes d'armes que de l'équipe dans son ensemble, afin d'améliorer les performances globales de l'équipe.

ÉTAPE

Sélection de l'équipe finale (du 1er janvier 2027 au 15 janvier 2027)

En fonction des performances réalisées lors de l'étape 2, le comité de sélection des Jeux du Canada (voir annexe 3) sélectionnera les membres de l'équipe finale qui participeront aux Jeux d'hiver du Canada de 2027.

1. L'équipe de base sera évaluée au plus tard le 31 décembre 2026.
2. Une équipe finale composée d'un maximum de six escrimeurs sera sélectionnée : un fleurettiste masculin, un épéiste masculin, un sabreur masculin, une fleurettiste féminine, une épéiste féminine et une sabreuse féminine.
3. Un remplaçant par poste dans l'équipe finale sera également désigné. Le remplaçant ne pourra participer que si l'un des membres de l'équipe est dans l'impossibilité de participer aux Jeux du Canada.
4. Une personne ne peut être sélectionnée que pour une seule épreuve.
5. Si aucun athlète n'a obtenu de points de compétition pendant la période d'évaluation pour une arme ou un sexe spécifique, ou si aucun athlète n'a accepté la nomination à une position spécifique dans l'équipe finale, la FENB organisera une compétition de sélection unique. Tous les athlètes éligibles qui faisaient partie de l'équipe d'entraînement initiale seront invités à concourir pour la place disponible. La FENB déterminera le format de l'épreuve de sélection et le communiquera aux athlètes éligibles.

Critères de sélection finale des équipes :

Les escrimeurs seront sélectionnés sur la base de quatre critères :

ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE : 10 %

ÉVALUATION DE LA COHÉSION DE L'ÉQUIPE : 10 %

PERFORMANCES EN COMPÉTITION : 80 %

Basée exclusivement sur les trois (3) meilleurs résultats obtenus lors des compétitions éligibles entre le 1er juillet et le 31 décembre 2026, en plus des Championnats provinciaux 2026 et de la Coupe Canada 2026 en mai.

BRIS D'ÉGALITÉ : En cas d'égalité entre deux athlètes pour une place dans l'équipe principale, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors de la Coupe Canada de septembre 2026 sera sélectionné.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection ne divulguera les résultats de la sélection à aucun membre autre que le directeur général de la FENB. Une fois que le directeur général de la FENB aura reçu le rapport de sélection, l'entraîneur ou le manager du CG informera individuellement chaque escrimeur des résultats de la sélection. Cela peut se faire verbalement, mais doit également être confirmé par écrit dans les 7 jours suivant la réception du rapport de sélection. Les remplaçants seront également informés de leur statut par l'entraîneur ou le manager du CG.

Appel de la décision de sélection

Un appel ne peut être interjeté que si le comité de sélection :

1. a pris une décision pour laquelle il n'avait pas l'autorité nécessaire ;
2. n'a pas suivi les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés ;
3. a pris une décision influencée par un parti pris indu ;
4. n'a pas tenu compte d'informations pertinentes ou a pris en considération des informations non pertinentes.

Procédure et délais d'appel

1. L'athlète dispose de 72 heures pour introduire un recours par écrit auprès du président du comité d'appel.
2. Le comité d'appel doit d'abord décider si l'appel justifie une audience. Pour faciliter cette décision, tous les documents de sélection du comité de sélection doivent être disponibles pour examen.

3. S'il n'y a pas de motifs valables, le président du comité d'appel contacte l'athlète pour l'informer de la décision. Cette notification est suivie d'une lettre officielle adressée à l'athlète.
4. Si le comité d'appel estime qu'il y a lieu de tenir une audience d'appel, la procédure suivante sera appliquée :
 - a. Le président du comité d'appel choisit un lieu, une date et une heure pour entendre l'appel. Cela doit être fait au plus tard 72 heures après réception de la demande d'appel.
 - b. Le comité d'appel entend la plainte de l'athlète. Celui-ci peut être accompagné d'un représentant (parent, tuteur ou conseiller juridique, etc.).
 - c. Le comité d'appel entend le comité de sélection.
 - d. Le comité d'appel rendra une décision finale lors de l'audience d'appel, laquelle sera définitive et contraignante.
 - e. Le président du comité d'appel contactera l'athlète par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer de la décision. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle et d'une copie des conclusions et recommandations de l'appel.
 - f. Le président du comité d'appel contactera l'entraîneur en chef par téléphone pour l'informer de la décision. Cette communication sera suivie d'une copie de la lettre officielle adressée à l'athlète et d'une copie des conclusions et recommandations de l'appel.

Politique concernant les athlètes blessés après la sélection finale

En cas de maladie ou de blessure d'un escrimeur qui a été sélectionné dans l'équipe finale, celui-ci doit présenter une lettre d'un médecin indiquant qu'il est apte à participer à la compétition. Cette lettre doit être reçue par le directeur général de Fencing Escrime NB au plus tard deux jours avant le départ de l'équipe pour les Jeux. Si le médecin estime que l'athlète n'est pas apte à participer à la compétition, le remplaçant sera informé qu'il sera promu dans l'équipe finale.

Annexe 1

Code de conduite des membres

La FENB estime qu'il est important de promouvoir un comportement respectueux parmi ses membres. En particulier, les membres sont tenus de se comporter d'une manière qui démontre :

- a. le respect d'eux-mêmes

- b. le respect des autres participants, y compris leurs coéquipiers, leurs adversaires et leurs entraîneurs
- c. le respect des règles du sport, tant dans la lettre que dans l'esprit
- d. le respect du travail et des décisions des officiels et autres bénévoles
- e. le respect de sa propre sécurité et de celle des autres

Ces attentes s'appliquent aux environnements d'entraînement, aux environnements de compétition, aux déplacements de l'équipe vers et depuis les événements, ainsi qu'à tout autre événement auquel participent les membres de la FENB.

Directives spécifiques concernant les comportements :

1. S'abstenir de parler ou d'agir de manière dégradante envers les autres (par exemple, commentaires ou comportements sexistes, racistes, abusifs ou harcelants).
2. S'abstenir de consommer de l'alcool, des drogues illégales ou toute substance interdite.
3. S'abstenir de faire des farces ou d'autres activités qui mettent en danger ou ridiculisent les autres.
4. S'abstenir d'organiser ou de participer à des activités liées à des rituels de bizutage.
5. S'abstenir de se disputer avec les officiels du tournoi ou de manifester sa colère à l'issue d'un match d'escrime.
6. S'abstenir de toute activité ou comportement susceptible de gêner ou de distraire les autres, et donc de nuire à leur capacité à se préparer ou à se concentrer sur la compétition.
7. S'abstenir de violer ou d'ignorer délibérément les règles afin d'obtenir un avantage dans un match d'escrime.
8. Suivez les directives spécifiques établies par les entraîneurs et les responsables concernant le comportement à adopter pendant l'événement ou le programme.

Annexe 2

Système de points de compétition de la FENB pour la sélection de l'équipe CG 2027

Les membres de l'équipe FENB Canada Games 2027 gagneront des points de sélection pendant la période de sélection désignée lors de tous les tournois, à condition que :

1. les épreuves sont ouvertes à tous
2. les épreuves correspondent à la catégorie d'âge appropriée (moins de 17 ans/cadets)
3. les résultats soient soumis à la CFF, à l'USFA ou fassent partie des circuits FEQ/OFA Youth

Système de points de compétition

Chaque athlète obtiendra un nombre de points de base en fonction du **nombre d'athlètes inscrits** aux compétitions et **de ses propres progrès** au sein de la compétition. Une fois ces points de base déterminés, une **pondération** sera appliquée en fonction du niveau de la compétition. Les épreuves de niveau supérieur, telles que les championnats nationaux, permettront d'obtenir plus de points afin de refléter le niveau de difficulté plus élevé de ces épreuves.

1. **Points des athlètes** : ils sont calculés en fonction du nombre d'escrimeurs participant à une épreuve donnée. L'escrimeur qui termine à la première place reçoit un nombre de points de participation égal au nombre de participants à l'épreuve. L'escrimeur qui termine à la deuxième place reçoit un point de moins, et ainsi de suite jusqu'à l'escrimeur qui termine à la dernière place, qui reçoit un point. (Voir l'exemple ci-dessous.) Les médaillés de bronze recevront tous le même nombre de points. **Les points ne seront attribués qu'aux escrimeurs classés dans les 50 % meilleurs.**
2. **Points de tour (progression)** : ils sont attribués de manière cumulative chaque fois qu'un escrimeur remporte un combat éliminatoire. Après le premier tour des poules, tous les escrimeurs sont placés dans un tableau éliminatoire. Les tours éliminatoires se déroulent (en fonction du nombre de concurrents) comme suit : 64, 32, 16, 8, 4, 2, 1. Dans toutes les épreuves, **les points ne sont attribués qu'aux escrimeurs classés dans les 50 % supérieurs du classement.**
3. **Échelle de notation** : Le total des points obtenus par un escrimeur lors d'une épreuve est ensuite multiplié par une échelle de notation qui reflète le niveau et la difficulté de la compétition. Tout membre du programme peut demander au coach CG ou au directeur exécutif de la FENB des précisions sur l'échelle de notation appliquée à une compétition spécifique. L'échelle de notation est la suivante :

a. Épreuves locales de l' _____ , du Nouveau-Brunswick et des provinces maritimes
1,0

b. Épreuves provinciales de l' _____ , du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario
et régionales des États-Unis 1,8

d. Championnats nationaux Cadets de l' _____ /Coupes du Canada
2,5

Exemple de répartition des points pour une compétition réunissant 20 participants :

Classement	Participation Points	Tour Points	Total Points
1 ^{er}	20	20	40
2 ^e	19	16	35
3 ^e	18	12	30
3 ^e	18	12	30
5 ^{ème}	16	8	24
6 ^{ème}	15	8	23
7 ^e	14	8	22
8 ^e	13	8	21
9 ^e	12	4	16
10 ^e	11	4	15
11	10	4	0
....		4	::
14 ^{ème}	7	4	0
15 ^{ème}	6	4	0
16 ^{ème}	5	4	0
17 ^{ème}	4	0	0

18 ^{ème}	3	0	0
19 ^e	2	0	0
20 ^{ème}	1	0	0

Épreuves mixtes

Si une épreuve compte moins de 6 athlètes d'un sexe, elle sera considérée comme une épreuve mixte et les points seront attribués selon le tableau ci-dessus, quel que soit le sexe des participants.

Si une épreuve compte 6 athlètes ou plus d'un sexe et moins de 6 athlètes de l'autre sexe, elle sera considérée comme une épreuve mixte et les points seront attribués selon le tableau ci-dessus, quel que soit le sexe.

Si une épreuve compte 6 athlètes ou plus des deux sexes, elle sera divisée et deux épreuves distinctes, l'une pour les femmes et l'autre pour les hommes, seront organisées avec des classements séparés.

Total des points

Le total des points (participation plus progression) obtenus par chaque concurrent dans chaque épreuve de la compétition est consigné sur un formulaire de rapport des résultats des Jeux du Canada. Comme indiqué précédemment, seules les épreuves des moins de 17 ans seront prises en compte.

Annexe 3

Comités de sélection et d'appel

Comités de sélection

1. Ils seront nommés par le directeur général de la FENB au plus tard le 1er mai 2026 pour la sélection de l'équipe de base et au plus tard le 15 décembre 2026 pour la sélection de l'équipe finale.
2. Ils sont composés de trois membres de Fencing-Escrime NB (avec droit de vote) et du coach CG (membre d'office). Sont exclus de ce comité les membres de l'équipe d'entraînement CG, leurs proches et les entraîneurs personnels des membres de l'équipe (à l'exception du coach CG).
3. Le comité de sélection est chargé
 - a. examiner les rapports de participation aux camps d'entraînement désignés, l'évaluation de la condition physique et les performances en compétition.
 - b. d'examiner les rapports écrits relatifs aux violations du code de conduite ou aux absences aux événements désignés pour cause de maladie, de blessure ou d'urgence familiale,
 - c. d'appliquer les critères de sélection établis, et
 - d. de communiquer cette sélection au directeur exécutif de la FENB, par écrit, au plus tard le 30 juin 2026 pour la phase de l'équipe de base et le 14 janvier 2026 pour la phase de l'équipe finale.

Comité d'appel

Il sera nommé par le directeur exécutif de la FENB au plus tard le 1er juillet 2026 et sera composé de :

1. du président du comité (directeur général de la FENB)
2. Un membre de la FENB qui ne participe pas au programme des Jeux du Canada
3. Entraîneur ne participant pas actuellement au programme des Jeux du Canada
4. Un escrimeur de compétition qui ne participe pas actuellement au programme des Jeux du Canada

Le comité d'appel est chargé de :

1. Recevoir les demandes d'appel concernant la sélection finale de l'équipe
2. Examiner les documents de sélection liés à l'appel
3. Entendre les appels et demander l'avis du comité de sélection
4. Prendre une décision finale sur les appels et informer le plaignant du résultat.